DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE

MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2026

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 20	Représentés : 9	Non représentés : 0

N°2026-088	Trop perçu au service périscolaire	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 28 OCT. 2026 Publication sur le site internet municipal le : 04 NOV. 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, S. BOURAS, B. RIPOLL, C. MARIE, S. ROCHEZ, W. PATERNA, R. MOUNY, J-M. ARNAUD, V. BAUME, A. RUBIOLO, L. MOREL, A. DESLANDES, S. MENEUT.

EXCUSES : O. MORBELLI représenté par D. JARNIGON, O. ILLOUZE représenté par C. MARIE, M. RIBES représenté par D. BARBIER, P. VIDALOU représenté par S. ROCHEZ, N. FRATE représentée par A. RUBIOLO, M-L. VOLAND représentée par J. LEVI-VALENSI, N. TRONC représentée par S. BOULINGUEZ, R. PEYROL représenté par G. SORBA, A. CHIABRANDO représenté par W. PATERNA.

Secrétaire de séance : Mickaël CUTILLO

Il a été constaté lors d'un contrôle du Chef du Service de gestion comptable (Trésor public) que l'ajustement du compte DFT de la Régie de recettes périscolaires fait apparaître une recette non justifiée de 3.090,70€.

Il convient donc de dégager cette somme et de constater une recette exceptionnelle à titrer au compte 75883.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

- De demander à Monsieur le Chef du SGC d'Aix Campagne de constater une recette exceptionnelle de 3.090,70€ à titrer au compte 75883.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Mickaël CUTILLO

MAIRIE DE SAINT-CANNAT (13760)

Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI

Acte à classer

Imprimer — Imprimer l'acte avec le tampon AR — Envoyer

2026-088

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-28T13-56-31.00 (MI273472011)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260930-2026-088-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Trop perçu au service périscolaire

Date de décision : 30/09/2026

CERTIFIÉ Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-088 Trop perçu au service périscolaire.PDF **Multicanal :** Non

Annuler Classer

Préparé	Date **28/10/26** à **13:56**	Par **ELSENHEIMER Sophie**
Transmis	Date **28/10/26** à **13:56**	Par **ELSENHEIMER Sophie**
Accusé de réception	Date **28/10/26** à **14:02**	